

Conférence SOLIDAR
“Ensemble pour une Europe sociale”
Résolution et Conclusions
Paris, 25 Juin 2008

Depuis 60 ans, les organisations membres de SOLIDAR s’engagent pour la construction d’une Europe sociale qui réponde aux attentes et aux besoins des citoyens, en particulier des plus vulnérables. À partir des conclusions de la conférence parisienne «Ensemble pour une Europe sociale», **SOLIDAR veut adresser un message fort à la Présidence française du Conseil de l’Union européenne, aux institutions européennes et à l’ensemble des gouvernements européens:**

L’Europe que nous voulons doit:

- être construite sur les droits fondamentaux, la solidarité, la justice, l’égalité, la non-discrimination, l’égalité des chances et la décence des conditions de travail pour tous, ainsi que sur l’intégration sociale totale, la participation de tous les citoyens et le développement durable.
- être proche des attentes, des besoins et des aspirations des citoyens européens.
- correspondre aux valeurs-clés de nos organisations et reconnaître les principes fondamentaux de notre travail quotidien, tels que le respect de la dignité des personnes et le réinvestissement d’éventuels surplus correspondant aux objectifs de nos organisations.

C’est pourquoi nous appelons la Présidence française de l’Union Européenne du second semestre 2008, les Présidences tchèque et suédoise de l’année 2009, les institutions européennes, les responsables ainsi que l’ensemble des gouvernements européens à **s’engager de façon plus claire pour une Europe sociale et à tenir leurs promesses en proposant des politiques coordonnées, cohérentes et tangibles**, ainsi que des programmes et des actions adaptés en vue de la réalisation de cet objectif transversal.



1 – UN VÉRITABLE AGENDA SOCIAL EUROPÉEN

L'Europe doit se doter d'un véritable agenda social qui réponde aux nouveaux risques et problèmes sociaux auxquels nos sociétés sont confrontées, tels que:

- La croissance du nombre de travailleurs pauvres et de personnes occupant des postes précaires, malgré la création de 15 millions d'emplois ces dix dernières années en Europe;
- La hausse des inégalités dans la distribution des revenus et des richesses;
- La persistance des discriminations basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine ethnique et/ou la race, l'orientation sexuelle, les croyances, la philosophie de la vie, tant sur le marché de travail que dans les autres sphères de la société ou dans l'accès aux services d'intérêt général;
- L'apparition des conséquences sociales du changement climatique.

2 – L'EUROPE SOCIALE DOIT ETRE LE LEITMOTIV DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE, POUR L'AVANCER LE DIALOGUE CIVIL EST UN INSTRUMENT IMPORTANT

SOLIDAR appelle à ce que **l'Europe sociale soit le leitmotiv de l'intégration européenne**, avec pour objectifs la cohésion et l'intégration sociales, ainsi que le développement durable, en égalité avec les priorités actuelles de croissance et d'emploi.

- Les citoyens européens doivent sentir l'engagement pratique de l'Europe dans la réponse à leurs besoins; or, ce sentiment ne peut être fondé que sur des résultats tangibles de politiques et de programmes européens.
- L'Europe doit être considérée par les citoyens comme capable d'établir des priorités et de mettre en œuvre des **politiques en faveur du pluralisme, de la non-discrimination, de la tolérance, de la justice, de la solidarité et de l'égalité**.
- Cela sous-entend un remaniement des priorités en matière de politiques – les citoyens européens doivent redevenir maîtres du projet européen, après avoir permis la paix, la stabilité et une croissance des richesses dans les 50 dernières années.
- A cet égard, les **organisations de la société civile ont un rôle d'intermédiaire primordial**, notamment à travers leur rôle de renforcement du **dialogue civil** au niveau européen et au sein de chaque Etat membre.
- SOLIDAR soutient une Méthode Ouverte de Coordination plus efficace dans les domaines de la politique sociale, de la migration et de l'intégration, avec un engagement global des ONG à toutes les étapes du processus (dont des procédures et des échéances adaptées) afin de faire progresser les échanges de bonnes pratiques et la coordination des expériences et des politiques en Europe.

3 – MIGRATION ET POLITIQUES D'INTEGRATION FONDEES SUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Construire une Europe sociale sur la solidarité implique la mise en œuvre de **politiques d'intégration et de mesures pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile fondées sur le respect des droits de l'homme**.

- L'apprentissage et le dialogue interculturels sont la condition première du «**vivre ensemble**» dans une société du respect mutuel et de la diversité culturelle.
- SOLIDAR appelle tous les Etats européens à ratifier la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille (du 18 décembre 1990, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2003).
- SOLIDAR refuse les politiques d'intégration et de migrations uniquement ou principalement fondées sur des considérations utilitaires, arguent avec les défis auxquels l'Europe serait confrontés compte tenu des changements sociaux et démographiques profonds.
- Il faut s'atteler aux problèmes liés aux faibles revenus et au statut précaire, aux horaires de travail asociaux (travail de nuit, le week-end), à l'absence ou à l'insuffisance de protection sociale dans des

secteurs dans lesquels l'UE manque de main-d'œuvre, notamment dans les soins à longue durée, alors que dans ce secteur le nombre d'emploi d'immigrés sans papiers augmente.

- Les migrants et les citoyens européens devraient tous se voir offrir de bonnes conditions de travail et une protection sociale efficace, en particulier les travailleurs du secteur de la santé.
- Dans le domaine des **politiques d'intégration**, l'intervention de plusieurs personnes ainsi que des **partenariats** entre les autorités publiques, les partenaires sociaux, les organisations et ONG sociales de la société civile et des représentants des organisations de migrants doivent être mis en place.

4 – LES SERVICES (SOCIAUX) D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

SOLIDAR appelle à la création de **cadres légaux et politiques adéquats** à l'échelle européenne afin de garantir et de promouvoir **l'accès à l'éducation, à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'à des services d'intérêt général** de qualité, en particulier dans le domaine des services d'intérêt général sociaux et de santé.

- SOLIDAR soutient l'application totale des principes de non-discrimination et de transparence ainsi que le respect total des droits et des choix des bénéficiaires, tout en encourageant leur participation dans la création et dans l'évaluation de ces services.
- Le concept d'**intérêt général** doit être réintégré et remis en valeur dans le débat autour des services sociaux d'intérêt général (SSIG) au niveau européen comme le point de départ et la principale référence. **L'intérêt général doit prévaloir** en cas de conflit avec les règles communautaires en matière de concurrence, l'aide d'état, les marchés publics ou les règles du marché intérieur.
- Il est nécessaire de mettre en place des infrastructures sociales durables (systèmes de protection sociale; services d'intérêt général) avec d'importants éléments de **solidarité** (entre différents groupes de revenu et différentes générations), d'importants moyens de financement collectif et la responsabilité des pouvoirs publics.
- Dans ce contexte, **un rôle primordial est joué par les ONG sociales indépendantes, par les organisations de la société civile et les organisations de l'économie sociale**, impliquant à la fois des professionnels qualifiés et des volontaires sur la base **d'objectifs et de valeurs spécifiques** et réinvestissant les possibles surplus en faveur de leur développement. Ces organisations doivent travailler sur un pied d'égalité sur les marchés sociaux qui évoluent; elles doivent agir sur le marché intérieur, offrant également des prestations trans-frontalières de services sociaux.
- SOLIDAR invite le Parlement européen, dont les pouvoirs seront étendus dans le cadre de la procédure de codécision par le Traité de Lisbonne, à soutenir le principe de subsidiarité et à garantir un cadre qui permette aux autorités publiques compétentes dans les Etats membres de d'exercer pleinement leurs compétences et leurs responsabilités en vue de l'organisation, de la régulation, du financement et de l'évaluation des services (sociaux) d'intérêt général.
- SOLIDAR appelle les gouvernements des Etats membres, les institutions européennes et le Parlement européen à faire plein usage de l'article 14 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et du protocole n 9 sur les SIG dès l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, afin de réaliser l'objectif précisé ci-dessus.

5 – DIMENSION EXTÉRIEURE ET TRAVAIL DÉCENT

L'Europe sociale a également une **dimension externe dans un monde de plus en plus globalisé**. SOLIDAR et ses partenaires internationaux du Réseau Global souhaitent un partenariat équitable entre les continents construit sur:

- Des **droits à la protection sociale**, des droits fondamentaux pour tous;
- Des **conditions de travail et de vie décentes**, au sein même des Etats membres de l'UE mais aussi dans le monde entier.
- Des **standards de base sur le marché du travail et un large éventail de considérations sociales** qui doivent être respectés et mis en œuvre dans les politiques commerciales européennes et dans les passations de marchés publics.

L'Europe sera sociale ou ne sera pas!

Pour plus d'information, veuillez consulter le **«Background Paper» préparé pour la conférence SOLIDAR «Ensemble pour une Europe sociale» (avec une liste de liens vers les publications, documents et campagnes de SOLIDAR).**